

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L' AISNE**

-----  
**SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**  
-----

**UNITÉ GESTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT** qu'aucune modification n'est apportée au parc éolien autorisé ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions locales de raccordement électrique ne permettront pas une mise en service avant la fin de validité de l'autorisation initiale ;

Par arrêté préfectoral n° IC/2018/047 en date du 23 mars 2018, l'autorisation accordée à la société **PARC ÉOLIEN DE LA MUTTE** pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Landifay-et-Bertaignemont est prorogée de deux ans. Cette prorogation prend effet au terme du délai de validité de l'autorisation initiale soit le 12 janvier 2019.

Cet arrêté dont une copie est déposée aux archives de la mairie est mise à la disposition de tout intéressé.

Laon, le **26 MARS 2018**

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
L'adjointe au Responsable de l'Unité,



**Jenny FOIRETTE**